



L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EST TERMINÉE, MAIS **L'ACTION CONTINUE !**



SE PRÉPARER
À AGIR

P.5



LE SPORT, GRAND OUBLIÉ
DES PRÉSIDENTIELLES

P.7



TOUS ET TOUTES EN ACTION
POUR RENFORCER L'EPS
ET LE SPORT !

P.9



PENSER ENSEMBLE
L'EPS DE DEMAIN

P.14-15

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

POUVOIR D'ACHAT :

« Le pouvoir d'achat des Français a augmenté », a déclaré Emmanuel Macron lors du débat face à Marine Le Pen...

En étudiant les statistiques concernant le pouvoir d'achat la progression vantée n'est pas répartie de la même façon pour tout le monde...

L'INSEE, calcule ces données par dixième de population (des 10 % les plus modestes aux 10 % les plus aisés). Si les chiffres actuels s'arrêtent à 2019 (et l'on sait que cela baisse pour les années suivantes), ces derniers parlent clairement !

La hausse du niveau de vie réel des 10 % les plus modestes est de +0,7 %, contre +2,2 % pour les 10 % les plus aisés. Soit trois fois plus pour les plus aisés !

Qui a osé dire que Macron était le président des riches ?

SALAIRES :

La polémique suscitée par la rémunération de Carlos Tavares (Stellantis), est l'arbre qui cache la forêt. En effet, en 2021, les multinationales françaises ont fortement accru les salaires et autres paquets d'actions dévolus à leurs dirigeants, même si les 66 millions d'euros attribués à M. Tavares restent inégaux.

En 2021, selon les calculs de la plate-forme de services aux sociétés cotées Scalens, la rémunération moyenne allouée aux patrons du CAC 40 a bondi à 8,7 millions d'euros, soit près du double des 4,5 millions de 2020.

Ce montant s'avère bien supérieur aux 5,4 millions d'euros consentis en moyenne aux dirigeants en 2019.

La rémunération des patrons comporte habituellement trois volets : un salaire fixe, une part variable et un dispositif d'intéressement à long terme. Il existe ainsi une différence entre la rémunération attribuée et celle qui est effectivement empochée.

Le CAC 40 ayant bondi de 29 % en 2021, la valorisation des actions allouées aux dirigeants s'est donc considérablement « gonflée ». Mais il est où ? Mais il est où le ruissellement...

BITONI, FERRERO :

2 enfants morts, 44 autres dans un état grave, des chocolats retirés au compte goutte... Comment en est-on arrivé là ? Et bien tout simplement en appliquant la recette de l'ultra libéralisme : diminuer les coûts au maximum en rognant sur les produits, la sécurité et tout ce qui ne rapporte pas, et, de l'autre côté, en supprimant les moyens de contrôle de l'état. En 2 ans, La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), qui dépend du ministère de l'économie, a vu ses effectifs fondre de 20 %...

Dans le Lot, par exemple, il ne reste plus qu'un seul agent sur le terrain...

Bref, comme a si bien dit le nouvel homme de gauche : vos vies valent plus que leurs profits !

Menteur !

AIDES :

Il existe pas loin de 2 000 dispositifs d'aide aux entreprises pour un montant aux alentours de 140 milliard d'euros (contre 66 milliards en 2017), selon Bercy...

Et il n'existe aucun organisme, comité ou autre chargé de contrôler leur répartition ou leur efficacité.

La dernière structure existante date de 2001, mais dès son retour aux affaires la droite s'en est rapidement débarrassée.

Bref, distribution sans contrôle pour certains, mais attention, n'oublions pas ces salauds de pauvres qui fraudent, ni ces chômeurs qui se complaisent à ne rien faire, sans oublier ceux qui profitent du RSA !

Forts avec les faibles et...



UN CONVOI INTERSYNDICAL POUR L'UKRAINE

APPEL UNITAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES FRANÇAISES !

Depuis le 24 février, la guerre en Ukraine a déjà fait plusieurs milliers de victimes civiles, dont plus d'une centaine d'enfants, et des milliers de blessé-e-s. Les civils sont des cibles de guerre.

Ensemble, nous condamnons l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime. Sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Le rétablissement d'une paix durable en Europe passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples.

Dans ce contexte alarmant, nos organisations affirment leur solidarité :

- avec la population d'Ukraine qui résiste à l'agression, avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes,
- avec les réfugié-e-s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié-e-s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau,
- avec celles et ceux qui en Russie et au Bélarus s'opposent à la guerre, bravant la répression politique.

Nos organisations rappellent leur opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples.

Les organisations syndicales françaises signataires souhaitent coordonner une solidarité avec la population d'Ukraine de façon unitaire. Nous encourageons nos équipes syndicales, partout où c'est possible, à développer les initiatives de solidarité dans une démarche intersyndicale. Un convoi intersyndical pour l'Ukraine, affrété par train, est en cours de constitution afin de matérialiser notre solidarité en fournissant une aide matérielle, des produits de première nécessité et de soins aux populations ukrainiennes victimes de la guerre.

Non à la guerre : retrait immédiat des troupes russes !

Solidarité avec la population d'Ukraine !

Paix en Ukraine – Libertés en Russie et au Belarus !



/ SOMMAIRE /

News // 2

- Et pendant ce temps là...
- Appel unitaire : un convoi intersyndical pour l'Ukraine

Édito // 4

- L'extrême droite écartée, Macron réélu... Et maintenant ?
- Bulletin de santé



Action // 5

- Se préparer à agir

Actualité // 6-7

- Communiqué de Presse FSU - 24/04/22
- Le Sport, grand oublié des présidentielles



Métier // 8-9

- Pour l'EPS et notre métier : la bataille des recrutements doit s'amplifier !
- Tous et toutes en action pour renforcer l'EPS et le Sport !
- Proposition de vœu au vote du CA

Interview // 10

- Interview Irène Margaritis

Corpo // 11

- Classe exceptionnelle : vérifier sa situation et demander des comptes



Péda // 12-15

- L'Éducation Physique que nous voulons
- Sauver le collège, c'est sauver l'école publique
- Penser ensemble l'EPS de demain

Actualité // 16

- Natation : un nouveau test du savoir nager...
- Piscines et coût de l'énergie : l'urgence de la bifurcation écologique



Équipements // 17

- Pour le climat, l'EPS et le Sport, tu agiras...
- UNSS : une reprise quasi-totale !

Actualité // 18-19

- Télétravail à Jeunesse et Sports
- De bons conseils ?
- Bifurcation écologique : mise en œuvre de notre motion sur les équipements en EPS
- SUAPS-GE : le point sur la CVEC

Appel : un nouvel élan pour l'EPS et le Sport // 20



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

BULLETIN DE SANTÉ

Le nombre d'adhérent-es au SNEP-FSU a fortement baissé. Il est possible que l'équipe SNEP ne regroupe que 9 000 collègues en fin d'année, quand nous étions 10 000 il y a 3 ans. Éloignement professionnel dû au COVID, affaiblissement du paritarisme par le pouvoir peuvent, en partie, expliquer cette situation. Mais nous ne nous y résignons pas : il y a tant à faire pour l'EPS, l'École, les Services publics et l'égalité ! De nombreux collègues défendent les valeurs et nombre de nos revendications. Proposons-leur, chacun-e dans nos établissements, de s'engager pour un meilleur avenir en rejoignant le SNEP-FSU.

Édito



L'EXTRÊME DROITE ÉCARTÉE, MACRON RÉÉLU... **ET MAINTENANT ?**

Si l'on peut être rassuré face à la crainte forte de voir l'extrême droite accéder au pouvoir, on ne peut que constater avec effroi sa montée en puissance et la banalisation de ses idées. C'est sur fond de déclassement, de misère sociale, de mépris après des décennies de politiques libérales, que bon nombre d'électeurs se laissent prendre aux discours enrobés et démagogiques de cette extrême droite. C'est donc aussi la résultante des politiques menées et de certains lobbies médiatiques qui s'évertuent à présenter ces idées comme si elles émanaient de « partis comme les autres »...

Si nous avons à montrer que c'est loin d'être le cas, qu'essayer l'extrême droite au pouvoir n'est pas une option, nous aurons également à lutter pied à pied contre les orientations que prendra ce nouveau quinquennat Macron. Les résultats, le taux d'abstention, des bulletins blancs et nuls font d'ores et déjà craindre à Emmanuel Macron une contestation très forte de sa politique dans la rue et une possible difficulté à venir dans le cadre des élections législatives sur lesquelles, pour construire un contre-pouvoir et ne pas donner toutes les armes à la République en Marche, chaque voix comptera.

Ce contre-pouvoir démocratique, c'est aussi le rôle que doit jouer le syndicalisme qui a été extrêmement maltraité ces cinq dernières années. Se syndiquer, se mobiliser est essentiel. Des projets de réforme devraient s'enclencher très rapidement comme celle notamment de la retraite, avec un recul de l'âge de départ, mais aussi probablement une continuité des réformes destructrices que nous avons connues pour l'École, les services publics, la Fonction publique.

D'ores et déjà et à l'occasion de la formation du gouvernement transitoire dans l'attente des législatives, nous avons à porter l'ensemble de nos revendications et propositions pour peser sur le débat public, pour interpellier les partis à même de s'en faire le relai, pour empêcher le gouvernement de les ignorer.

Si cette élection a pu produire de la rancœur, de l'abattement, si elle crée des doutes et des incertitudes, elle ne peut conduire à la désespérance. L'entre deux tours a montré que des bougés étaient possibles, nous avons à peser fortement sans naïveté pour réorienter au maximum nombre de politiques. Pour cela, le syndicalisme a besoin de tous et toutes et convaincre tout le monde de nous rejoindre est une nécessité. Le premier mai sera une première étape de ce qu'il est convenu d'appeler le « troisième tour social », les législatives en seront un autre et prendre part à toutes les mobilisations qui se construiront pour peser sur l'avenir sera essentiel !

ATTENTION :
une partie de ce bulletin
a été réalisée avant les résultats
de l'élection présidentielle.

✉ benoit.hubert@snepfsu.net



SE PRÉPARER À AGIR

La réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République se fait sur un programme de continuité des cinq années précédentes. Réforme des retraites, « remodelage du système scolaire » qui devrait passer par des « transformations profondes et innovantes », tant pour les élèves que pour le corps enseignant (lutte contre le décrochage scolaire, perspectives professionnelles dès le collège...), réforme des institutions... sont autant de perspectives qu'il nous faudra suivre au plus près, pour lutter contre de nouveaux effets dévastateurs. Sur le plan de l'EPS, Emmanuel Macron s'engage au développement et à la généralisation des 30' d'activité par jour dans le primaire et, pour aller plus loin, propose deux heures de sport en supplément de l'EPS au collège. Si sur les trente minutes nous avons eu à nous exprimer pour dénoncer un dispositif ascolaire (gigoter ne peut se confondre avec un enseignement de la pratique physique), les 2 heures supplémentaires posent de nombreuses questions : à quel public cela s'adresse-t-il, sachant qu'il s'agit de périscolaire

et que le précédent accompagnement éducatif avait fait la preuve de son inefficacité ? Avec quelles structures, associations, clubs qui généreront de facto des inégalités territoriales et d'offres ? Sur quelles plages horaires avec quelles installations ? Avec quels intervenants et formation ?... Dans l'objectif d'une plus grande démocratisation pour la pratique de toutes et tous avec des contenus ambitieux, le SNEP-FSU porte l'exigence d'une augmentation des horaires d'EPS, c'est ce sur quoi il nous faut continuer à batailler ! La question des fondamentaux, remise fortement encore sur le devant de la scène, créera une priorisation sur certaines disciplines qui nuira nécessairement sur d'autres. Il y a fort à parier dans ce contexte, que la bataille pour les heures d'EPS, pour la reconnaissance de la discipline soit un challenge à poursuivre activement.

Sur la question de la nécessaire revalorisation salariale, Emmanuel Macron, après avoir proposé un nouveau contrat permettant une augmentation de salaire conditionnée à de nouvelles charges de travail, indique maintenant une revalo-

risation sans contre partie mais seulement pour les débuts de carrière... Non seulement cela est inacceptable mais en plus, cela tassera les grilles et détruira plus encore nos statuts et notre métier de carrière.

Rien n'est dit sur un investissement dans le service public d'éducation pour améliorer nos conditions de travail, la réduction des effectifs de classe, une refonte des pratiques managériales à l'œuvre...

Métier, condition de travail, revalorisation salariale, EPS, Sport... Ces quelques exemples, grands absents des débats lors des présidentielles, montrent que les combats ne vont pas manquer et nécessitent une implication de tous les instants de chacun-e d'entre nous.

Profiter de la campagne des législatives pour porter l'ensemble de nos questions et de nos revendications est un premier pas important pour faire bouger les lignes et faire en sorte que ces problématiques soient portées et traitées par le gouvernement.

L'EXTRÊME DROITE BATTUE, CONTINUONS NOS COMBATS POUR CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE ET AGIR POUR LE PROGRÈS SOCIAL



DÈS LE 1^{ER} MAI, MOBILISONS-NOUS POUR LES SALAIRES, LES EMPLOIS, LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

La FSU se félicite que le danger immédiat d'une accession au pouvoir de l'extrême droite à l'occasion de l'élection présidentielle, soit écarté. La FSU avait appelé à la battre politiquement, le résultat de ce soir est une étape qui va dans ce sens.

Cependant, le danger continue bien d'être présent et l'extrême droite de se renforcer, élection après élection. Par rapport à 2017, le total des voix qui se sont portées sur elle au premier (un suffrage exprimé sur 3) comme au second tour (42 % des suffrages exprimés) est beaucoup plus important. Ce sont les politiques libérales, leur captation de toutes les richesses produites et leur lot d'individualisation et de dégradation des conditions de vie qui favorisent cette progression. C'est aussi le rejet du bilan d'Emmanuel Macron, des politiques inégalitaires, liberticides et répressives qu'il a mises en œuvre durant cinq ans qui ont poussé nombre d'électeurs et électrices à faire un tel choix. Or, Emmanuel Macron a présenté un projet électoral qui entend bien accélérer ces politiques produisant ressentiment et désespérance sociale, aggravant les inégalités, divisant la société. L'intention affirmée par Emmanuel Macron pendant la campagne de continuer sa politique de casse des solidarités en remettant en cause les retraites et les services publics, en prévoyant d'accélérer la fragilisation du service public d'éducation et du statut de ses personnels, en liant l'obtention du RSA à du travail gratuit sont inacceptables. Nous combattons pied à pied leur mise en œuvre.

Le président est réélu, mais avec 28 % d'abstention et de nombreux votes blancs et nuls ; d'autre part le mode de scrutin imposait, pour la 3^{ème} fois depuis 2002, et pour la deuxième fois consécutive, un choix intenable de second tour, voulu par le président-candidat et pour lequel il a déployé toute sa stratégie électorale : beaucoup ont voté « contre » la candidate de l'extrême droite, pour beaucoup il ne s'agit donc pas de l'adhésion à un programme comme l'atteste son score du premier tour (seulement 20 % des inscrits).

Forte de sa légitimité à s'exprimer et à revendiquer, la FSU entend donc poursuivre et amplifier les mobilisations pour imposer dès maintenant d'autres politiques économiques, sociales et environnementales. Des jeunes de lycées et d'universités se sont mobilisés ces deux dernières semaines : il faut rassembler ces colères pour imposer un autre projet de société, porteur d'espoir dans l'avenir. La FSU portera ses revendications à l'occasion des élections législatives sur la base du manifeste qu'elle a publié. Elle entend ainsi prendre toute sa part pour y porter les aspirations du monde du travail à rebours du programme néolibéral du président élu. La campagne électorale a également permis l'émergence d'une volonté de rupture avec le libéralisme et les politiques écocides. Au premier tour de ce scrutin, des forces de progrès social ont réussi à rassembler une partie de la population, en particulier la jeunesse et les quartiers populaires, les DROM, redonnant espoir dans la capacité du mouvement social à construire le rapport de forces nécessaire.

Le 1^{er} mai doit être la prochaine étape de la construction d'un puissant mouvement social exprimant deux exigences : le refus de l'extrême droite et de ses idées, ainsi que l'exigence de mesures porteuses de progrès social, en faisant de la transition écologique un élément incontournable de ce mouvement. Plus nous serons nombreuses et nombreux, plus le message adressé sera explicite : volonté de rassembler très largement les forces progressistes du pays pour construire une société féministe, écologique et sociale, pour garantir les droits de toutes et tous, pour réduire drastiquement les inégalités, pour améliorer les conditions de vie en redistribuant les richesses, pour respecter la dignité de toutes et tous. Pour sortir le pays de la crise dans laquelle il est plongé, c'est la justice sociale qui est à l'ordre du jour.





LE SPORT, GRAND OUBLIÉ DES PRÉSIDENTIELLES

A lors que c'est un fait social majeur, la question du sport a été la grande absente de l'élection présidentielle. Tout d'abord nombre de programmes n'en ont même pas fait état, nombre de candidat.es, dont LREM, n'ont pas daigné présenter leurs propositions devant le CNOSF qui les invitait à le faire.

Les deux candidats en lice pour le second tour n'ont bien évidemment pas fait référence à leur vision du Sport, rien d'étonnant à cela quand on regarde leurs programmes. Au RN, c'est le vide sidéral et à LREM la vision est rabougrie, car elle se résume à 30mn de sport par jour estimant peut-être le travail abouti avec la loi dite de « démocratisation du sport », la focale et les moyens mis, dans la perspective des JOP, sur le sport de très haute performance (les potentiels médaillables)...

Macron, président réélu, poursuivra sans aucun doute la politique menée depuis 2017. En premier lieu, nous ne retrou-

verons pas un ministère des sports de plein exercice et à coup sûr, il restera un.e secrétaire d'État ou un.e ministre délégué.e en charge du sport qui sera rattaché.e au ministère de l'Éducation et de la Jeunesse. Son budget restera ridiculement faible au regard des enjeux, notamment pour la démocratisation du sport pour tous et toutes ou encore pour un vaste plan de construction/rénovation des installations sportives. La gouvernance restera sous l'égide de l'Agence Nationale du Sport et seuls les grands événements sportifs trouveront grâce à ses yeux, le spectacle, les paillettes et les résultats seront les seules boussoles.

Alors que nous organiserons en France dans 2 ans les JOP, cette absence de vision globale pour le Sport dans le projet de Macron ne laisse rien présager de bon en ce qui concerne l'héritage que nous en retirerons.

Point de grand plan d'investissement pour les équipements sportifs, pas de perspective d'élargissement des struc-

tures sportives (CREPS et écoles nationales), de recrutement en nombre de personnels techniques et pédagogiques à même de porter une politique de développement, pas de plan d'aide aux Associations Sportives notamment par un soutien à l'emploi des animateurs et animatrices, pas de volonté de renforcer les horaires d'EPS pour tous les élèves qui est pourtant un levier puissant pour favoriser la pratique sportive tout au long de la vie...

Le SNEP-FSU entend continuer ses combats pour exiger des recrutements de PTP Sport et un recentrage de leurs missions, un budget à hauteur de 1 % du budget de l'État hors grands événements, un changement dans la gouvernance et un retour à un ministère de plein exercice. C'est avec l'ensemble des personnels Sport et d'EPS que nous devons porter ces revendications pour donner au Sport toute la place qui doit être la sienne dans la société.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

POUR L'EPS ET NOTRE MÉTIER : LA BATAILLE DES RECRUTEMENTS DOIT S'AMPLIFIER !

Le manque de recrutements en EPS a des effets dévastateurs pour la discipline et ses personnels. C'est pourquoi les luttes doivent se poursuivre. Nous appelons à amplifier les mobilisations dans les établissements et le SNEP-FSU fera des épreuves d'admission des concours, des moments de lutte pour exiger d'augmenter les recrutements.

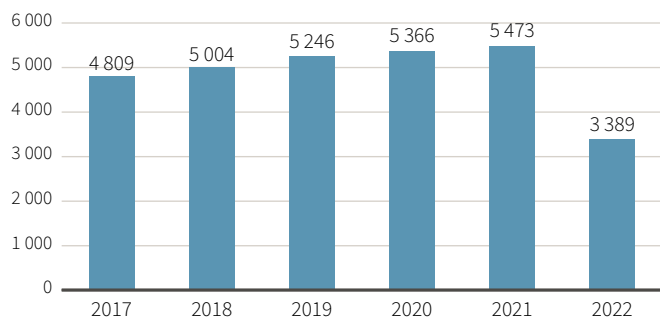
MANQUE DE RECRUTEMENTS

- ▶ Augmentation des effectifs par classe
- ▶ Non remplacement
- ▶ Augmentation des HSA imposées
- ▶ Augmentation de l'âge de départ à la retraite
- ▶ Mutations bloquées faute de postes
- ▶ Développement de la contractualisation
- ▶ Passage à temps plein des stagiaires
- ▶ Étudiant-es en responsabilité devant les classes (Étudiant-es contractuel·les alternant·es)

Réduire la voie du concours pour développer la contractualisation.

La volonté du gouvernement est de détruire le statut de la fonction publique et de recourir au contrat plutôt qu'au recrutement sous statut de fonctionnaire. La loi de transformation de la fonction publique du 6/8/2019 rappelle sa volonté d'« élargir le recours au contrat » en développant le « recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents » (article 15). Fermer la voie du concours, dégrader les conditions des conditions de travail, de rémunération, de mutation et d'affectation sont autant d'ingrédients qui visent à renforcer cette contractualisation.

Candidat·es inscrit·es au CAPEPS



38 % d'inscrit·es au CAPEPS 2022 : premier signe du manque d'attractivité du métier ?

Le nombre d'inscrits au CAPEPS a chuté, en passant de 5 473 en 2021 à 3 389 en 2022, soit - 38 %⁽¹⁾ ! S'il faut prendre en compte la modification de l'année du concours (en M1 l'an passé, en M2 cette année) et le fait que les 670 admis de 2021 ne repassent par le concours cette année, cela n'explique pas une baisse de **plus de 2 000 inscrit·es**. Ne serait-elle pas due à un manque de perspectives, de reconnaissance et d'attractivité du métier orchestrées par les politiques libérales menées depuis des années ? Les autres concours ont été touchés par le manque d'attractivité les années précédentes. Si l'EPS était épargnée jusqu'ici, nous savons que des répercussions apparaîtraient à terme. Au vu des conditions d'exercice du métier, c'est

peut-être un premier signe en ce sens qui doit être une alerte pour toute la profession. Il y a urgence à agir à tous les niveaux pour les recrutements et les conditions de travail.

Dans les établissements, continuer d'agir avec les parents et vers les député·es !

Jusqu'à la fin de l'année, il faut continuer d'agir pour demander un « plan d'urgence pour l'école » et obtenir des moyens pour permettre « plus et mieux d'École et d'EPS » dans les établissements. Prenez contact avec vos sections locales SNEP-FSU et n'hésitez pas à interpeller vos député·es, car les élections législatives se préparent. En effet, avoir des député·es qui agissent pour un budget permettant une éducation de qualité est d'importance pour les enseignant·es que nous sommes. Il est toujours possible pour les député·es de voter un collectif budgétaire pour l'Éducation, mais aussi pour l'administration de débloquer des heures – qu'elle garde en réserve – pour répondre aux besoins des établissements.

Pendant les concours, le SNEP-FSU proposera d'agir pour augmenter les recrutements.

Les épreuves d'admissions des concours CAPEPS Interne (du 29/4 au 3/5), Externe (du 11/6 au 3/7) et agrégation externe (du 22/5 au 31/5) vont se tenir. Le SNEP-FSU sera présent pour accueillir les candidat·es et leur proposer d'agir pour créer des postes supplémentaires. Si cette année, 20 postes de plus ont été créés au CAPEPS (10 à l'externe, 10 au concours réservé), dans un contexte de baisse générale sur les autres concours, cela reste insuffisant. A la rentrée 2021, nous avons recensé 1 923 heures d'EPS non assurées sur le territoire. Pour ne pas se retrouver dans cette situation, nous allons revendiquer, avec les candidat·es, l'ouverture de listes complémentaire pour recruter au-delà des postes prévus.

Pour l'emploi et la qualité de l'EPS, ne lâchons rien !

✉ alain.decarlo@snepfsu.net

(1) Le ministère remet chaque année les chiffres concernant les inscrit·es aux concours de l'enseignement aux organisations syndicales en décembre. Cette année, suite à plusieurs relances du SNEP et de la FSU, il a refusé de les communiquer et a décidé de les remettre le 5 mai, soit après les élections présidentielles : un bel exemple de transparence et de démocratie !

TOUS ET TOUTES EN ACTION

POUR RENFORCER L'EPS ET LE SPORT !

Le SNEP-FSU a engagé une campagne pour le développement de l'EPS avec comme élément central l'augmentation des horaires de la discipline « 4 heures pour tous et toutes ». Le SNEP-FSU porte aussi des propositions pour améliorer l'EPS et le sport dans la société. La lutte engagée comporte des points d'appuis considérables qu'il faut faire connaître et faire fructifier. Nous invitons chaque collègue à s'emparer de ces outils et à les populariser (député-es, administration, collègues, clubs sportifs, CA, etc.).

Prendre les devants : agir pour ne pas subir !

Nous connaissons les objectifs de Blanquer et consorts de remplacer l'EPS par du « bouger » sans saveur culturelle, ou par « du sport », ce qui serait une régression majeure pour notre discipline. La voie d'une Éducation Physique à contenu culturel exigeant que nous portons, doit donc être mise en avant par l'ensemble de la profession. En effet, nous ne devons pas attendre les prochaines dégradations mais bien aller de l'avant, pour obtenir, par le rapport de force créé avec les alliances (parents, élu-es, monde sportif...), les prochaines avancées pour notre discipline.

L'appel « Pour un nouvel élan pour l'EPS et le sport »

Le SNEP-FSU, avec des médecins, sportifs et sportives de haut niveau, acteurs et actrices du monde sportif et de l'EPS, a mis en place un appel pour développer l'EPS et le sport. Nous l'avons transformé en pétition et nous vous invitons à le faire signer dans vos établissements (collègues, parents, chef.fes d'établissements, membres du CA, ...).



L'enquête XXL du SNEP-FSU

Le SNEP-FSU a coordonné deux enquêtes sur l'EPS à destination des usagers (élèves et parents). Nous avons recueilli plus de 51 000 réponses. Cela permet d'avoir des résultats fiables et légitimes. Une énorme majorité des élèves et des parents plébiscitent l'EPS. C'est un appel clair au renforcement de l'EPS au sein du système éducatif !

Il nous faut faire connaître ces éléments et porter dans chaque établissement la volonté du développement de l'EPS.

✉ alain.decarlo@snepfusu.net

PROPOSITION DE VŒU AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« A la suite de la pandémie, dans un contexte de développement de la sédentarité de progression des inégalités, il est urgent de renforcer l'EPS dans le système scolaire français et donner un « habitus sportif » à tous nos élèves. Les membres du CA de ... (établissement) demandent à ce que l'horaire d'EPS soit portée à 4 heures hebdomadaires sur l'ensemble

du second degré. Cette augmentation ne doit pas se faire en réduisant les horaires des autres matières mais en augmentant le temps scolaire et doit s'accompagner des mesures permettant un meilleur enseignement (réduction des effectifs par classes, équipements, formation et recrutement, remplacements, ...) ».



INTERVIEW IRÈNE MARGARITIS⁽¹⁾



Par Alain DE CARLO

Suite à la parution de l'avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) en février 2022, le SNEP-FSU a interviewé Irène Margaritis*, cheffe de l'Unité d'évaluation des risques liés à la nutrition à l'Anses. Voici ses analyses sur un rapport alarmant sur le développement de la sédentarité.

Alain DE CARLO : Selon vous, quels sont les éléments déterminants de cet avis rendu en 2022 ?

Irène MARGARITIS : Tout d'abord les chiffres sont édifiants : 95 % de la population adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique (AP) ou un temps trop long passé assis. Même si on écarte le critère des étirements, ce chiffre s'élève encore à 79 % ce qui est énorme. Ensuite, la différence femme-homme interroge. On note un fort écart entre les femmes qui sont 70 % à être au-delà des seuils de danger, alors que les hommes ne sont que 42 % dans ce cas. Cela fait écho au désengagement et au décrochage de la pratique physique des filles au moment de la puberté qui se répercute à l'âge adulte.

A. D. C. : Un rapport parlementaire décrit la sédentarité comme une « bombe à retardement sanitaire », les éléments de l'avis vous amènent-ils à la même conclusion ?

I. M. : Oui, car la sédentarité a des effets évidents sur le développement de plusieurs maladies (cardiovasculaires notamment). Mais cette « bombe » n'est pas uniquement à retardement car des maladies auxquelles un grand nombre est déjà exposé auraient pu être évitées avec la pratique de l'AP. Et s'il y a des effets à moyen et long terme de l'AP, il ne faut pas oublier les effets immédiats sur la qualité de vie : effet hormonal, sur le psychisme, à la fois physiologique et psychologique, d'estime de soi. Nous savons que l'activité physique a des effets immédiats sur la santé des pratiquantes, les études le confirment.

A. D. C. : Vous soulignez que pour atteindre des améliorations concrètes chez les individus, il faut une meilleure prise en compte de la pratique sportive par les politiques publiques. Quelles pistes et recommandations portez-vous ?

I. M. : Pour développer la pratique physique et sportive il faut du temps et des espaces adaptés. Notre société devrait donc prendre en compte ce besoin pour organiser le temps (de travail, d'étude...) et l'espace (urbanisme, « marchabilité » des villes, achats de proximité, accès faciles et proximité des installations sportives...). Par exemple, à Paris, il y a 42 piscines municipales, cela fait que vous êtes rarement à plus de 15 minutes à pied d'une piscine. C'est bien différent dans d'autres grandes villes où la voiture est souvent incontournable pour s'y rendre. Aujourd'hui, le temps et l'espace sont surtout pensés en lien avec une société productiviste, ce qui ne répond pas aux enjeux de développement humain. Et par ailleurs, même en raisonnant sur la rentabilité du travail, une personne en bonne santé est bien plus efficace et moins malade et donc, en termes de coût/bénéfice, il y a même là un intérêt à développer une société permettant des pratiques physiques et sportives pour tous et toutes.

Il y a aussi un enjeu à l'École dès le plus jeune âge. Tout d'abord, celui d'augmenter le temps pour l'EPS et avoir une éducation équilibrée entre des activités sportives/artistiques et l'acquisition d'autres types de compétences et savoirs. Aujourd'hui, à l'École, le développement intellectuel de l'enfant est prépondérant et minore la question du corps, même si nous savons que les pratiques corporelles favorisent le développement intellectuel. L'éducation du corps de l'enfant doit avoir une place plus grande, ce qui passe par libérer du temps et des espaces adaptés. Il faut aussi réfléchir

au temps scolaire, qu'il soit hebdomadaire ou annuel. Le sport scolaire doit aussi avoir toute sa place pour une éducation sportive permettant de créer un « habitus sportif ». Il est aussi nécessaire de créer une appétence pour les pratiques physiques et sportives, car les politiques publiques avancent quand la population porte la volonté de faire avancer des causes.

A. D. C. : Le SNEP-FSU, avec des chercheurs, médecins, sportifs..., a lancé un « appel pour un nouvel élan pour l'EPS et le sport », que pensez-vous de cette initiative, dont vous êtes par ailleurs une des premières signataires ?

I. M. : C'est une très bonne démarche, car elle met en synergie une diversité d'acteurs de diverses origines et champs de compétences, réunis ici pour donner l'alerte et sensibiliser à la nécessité de développer la pratique physique et sportive en France. Il y a des potentialités fortes dans notre pays, je suis sidérée de voir le nombre de lycéens qui souhaitent s'engager dans des études en STAPS – les chiffres de Parcoursup en attestent – et le nombre d'étudiants STAPS qui souhaitent intégrer les métiers du sport (et notamment prof d'EPS). On ferme la porte d'entrée à l'université aux premiers, on ferme les portes des concours aux seconds, ce sont des numéros closus inadaptés à la situation : la demande sociétale est énorme, la nécessité sanitaire l'est aussi, c'est un gâchis. Mais ce n'est pas une fatalité, car la volonté d'engagement de ces jeunes est présente et il faut agir pour peser. J'invite donc à signer et faire signer cet appel pour renforcer sa portée.

(1) Irène MARGARITIS est professeure en STAPS et a été directrice de l'UFR STAPS de Nice pendant 6 ans. Elle est actuellement détachée à l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES)

CLASSE EXCEPTIONNELLE

VÉRIFIER SA SITUATION ET DEMANDER DES COMPTES

Un nouveau décret (n° 2022-481 du 4 avril 2022) vient de modifier les règles d'accès à la classe exceptionnelle (Cf. bulletin 997). La répartition entre les promotions du premier et du second vivier passe de 80 %/20 % à 70 %/30 %.

Au lieu des 8 ans de fonctions pour accéder au premier vivier, il n'en faut plus que 6, et trois nouvelles fonctions ont été intégrées : conseiller-ère en formation continue (CFC), enseignant-e exerçant en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé, enseignant-e dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA). Ces modifications sont une première étape positive mais encore bien insuffisante pour le second vivier.

Nous continuons de demander un accès pour tous et toutes à la classe exceptionnelle, sans obstacle de grade.

L'élargissement des fonctions et la diminution de leurs années vont néanmoins permettre à un certain nombre de collègues, ayant 6 ou 7 ans de fonction, de pouvoir être éligibles au premier vivier. Ce qui renforce nettement les possi-

lités de promotions. Les collègues ont reçu par mail I-prof une notification de l'éligibilité au vivier 1. Suit une période de 15 jours de recours pour révision de l'éligibilité. Les collègues qui n'ont pas reçu de notification et qui pensent être éligibles, doivent absolument prendre contact avec leur rectorat pour vérifier et faire valoir leur éligibilité. Les promouvables pourront prendre connaissance sur I-prof des avis des évaluateurs primaires (chef d'établissement et inspection) au mois de juin 2022.

Par ailleurs, même si le rectorat et le ministère n'ont plus besoin de réunir des CAP pour prononcer les promotions, nous devons continuer de demander des

comptes sur les promotions : quel est le barème global, quel nombre de promotions possibles dans chaque vivier, quelle barre nécessaire pour être promu-e au premier vivier ou au deuxième vivier, quels critères d'attribution pour les avis recteur/rectrice ?

Nous devons exiger la transparence sur les promotions, transparence d'autant plus nécessaire que dans un certain nombre d'académies, le SNEP-FSU a relevé et fait corriger des erreurs sur les promotions de grade ou d'avancement.

✉ benoit.chaisy@snepfusu.net

“ Nous continuons de demander un accès pour tous et toutes à la classe exceptionnelle, sans obstacle de grade. ”

CLASSE EXCEPTIONNELLE



L'ÉDUCATION PHYSIQUE QUE NOUS VOULONS

Les 17 et 18 mars, le SNEP-FSU a organisé un séminaire à Paris pour travailler sur les référentiels d'évaluations collèges du DNB (diplôme national du Brevet) et du BAC et sur les programmes d'EPS. Les enseignant·es présent·es se sont réuni·es par petits groupes autour d'une APSA et ont construit des référentiels d'évaluation comprenant une épreuve, des indicateurs d'évaluations et la traduction vers une note en lien avec les fiches des programmes élaborés par le SNEP-FSU.

Ces fiches programmes du SNEP-FSU font aujourd'hui office de programme national pour les enseignant·es d'EPS orphelin·es de savoirs attendus dans les APSA. L'adaptation professionnelle aux diversités de contextes locaux ne peut être un argument pour gommer tout attendu et visées nationales pour tous les élèves. Souvent utilisée comme argument pour revendiquer que l'EPS est une discipline innovante, devrions-nous penser que la suppression des attendus nationaux serait une avancée pour les élèves ? Réduirait-elle les inégalités existantes entre les établissements scolaires déjà présentes avec un cadre commun ? Quels parents aujourd'hui peuvent accepter que l'enseignant·e de mathématiques ou de français décide, avec son équipe d'établissement, en fonction des caractéristiques des élèves, des savoirs visés ? C'est pourtant ce qui se fait déjà en EPS.

Rattrapée, y compris par la Cour des comptes qui s'étonne de l'absence d'exigence commune et de système d'évaluation, notre discipline navigue à vue.

Le SNEP-FSU a pris la responsabilité compliquée de proposer, non seulement des fiches de savoirs, mais travaille également avec des enseignant·es d'EPS à des épreuves nationales d'évaluation pour le DNB et pour le BAC. Ces épreuves se veulent pragmatiques et cherchent à réduire les décalages qui existent aujourd'hui entre l'EPS écrite et l'EPS réelle.

De ce point de vue, les épreuves du BAC en EPS sont caractéristiques d'injonctions contradictoires. L'institution avance l'autonomie des établissements pour déterminer des épreuves et, dans le même

temps, exige la proposition d'épreuves devant correspondre à un cadre. Un cadre qui déborde parfois lui-même de celui attendu et qui, en souhaitant survaloriser la dimension méthodologique de la discipline, a accentué un formalisme en désincarnant ces apprentissages de la culture des APSA.

Les équipes d'enseignant·es de lycées ont été contraintes, par la nécessité de répondre à un cadre institutionnel, de construire des épreuves dont le formalisme nécessite des adaptations évaluatives. Le décalage trop important entre le prescrit et le réel conduit à déconstruire tout attendu commun, et laisse chaque enseignant·e avec ses propres choix. C'est ainsi que dans lycées, les élèves peuvent passer des épreuves différentes ou qu'une épreuve refusée

dans un district ou un département pour non-conformité, peut être proposée ailleurs aux élèves.

C'est dans cette réalité complexe que le SNEP-FSU proposera de mettre en débat et en expérimentation des épreuves pour le DNB et le BAC dès septembre. Nous proposons que les enseignant·es d'EPS expérimentent ces épreuves alternatives avec leurs élèves. Elles pourront évidemment être critiquées, discutées, améliorées pour contribuer à la nécessaire remise en place par l'institution d'épreuves de BAC et de DNB nationales, communes pour tous, et boussole nécessaire avec les programmes de notre discipline.

✉ bruno.cremonesi@snepfsu.net



SAUVER LE COLLÈGE, C'EST SAUVER L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'histoire des réformes scolaires montre que les différents échelons ou niveaux de scolarité ne sont jamais réformés ensemble. La réforme du lycée, inégalitaire, contreproductive et antisociale étant (presque) derrière nous, on peut, de nouveau, s'attaquer à celle du collège.

Au cœur du système

« Coincé » entre l'école primaire et le lycée, le collège est le lieu permanent des luttes politiques entre les courants philosophiques pensant l'École en tant qu'institution. Le clivage droite/gauche n'est pas évident. Nous nous efforçons donc de porter nos exigences à partir de notre métier. Dis-moi quel collège tu veux et je te dirai quelle École tu auras. Le collège est souvent coincé entre deux visions, l'une propédeutique, l'autre vtiatique. Apprendre, former, éduquer... le centre de gravité de son organisation conditionnera beaucoup de choses pour la suite de la scolarité. Compte tenu du fait que les populations de jeunes les moins armés socialement n'ont que l'École pour réussir, notre combat contre les inégalités nous oblige à poser le collège comme un lieu où les savoirs maîtrisés doivent permettre à toutes et à tous de réussir en lycée. En EPS, c'est en finir avec les « éternels débutants ». Il s'agit des quatre années déterminantes pour la réussite scolaire mais aussi souvent sociale, professionnelle des jeunes. Nous nous situons, donc, résolument, derrière les propositions pour une École des savoirs socialement, historiquement, confortés, ayant un sens commun, constituant une culture commune. C'est donc d'un double mouvement qu'à besoin une prochaine réforme du collège, s'appuyer sur des corpus culturels socialement signifiants et per-

mettre la scolarisation des apprentissages au sein même de ce corpus. Scolariser le social au lieu de l'ignorer voire nier.

Quel avenir ?

La fonction syndicale nous oblige à exercer une vigilance particulière en cette période électorale (à haut risque) dans laquelle certain-es candidat-es jouent les gros bras en décrétant les fins d'un monde. La fin du « collège unique », la fin d'un collège rattaché au second degré, la fin du droit aux études supérieures... Il est certain que les idées progressistes, républicaines, sont mises à mal depuis des années. Nous sommes depuis longtemps pris dans une spirale néolibérale dont les gourous professent à coup de grands moyens, médiatiques et institutionnels, la fin des droits, l'École publique étant un des essentiels. Pour ne pas parler dans le vide, analysons quelques traits des différents programmes électoraux.

Projets politiques

Le « président/candidat » nous promet, via son ministre, une « école du socle », avec les recrutements des « maitres du socle ». Il s'agit d'une vieille idée d'en finir avec un collège de second degré commun et le « primariser ». Ce serait la fin d'un statut spécifique de professeur d'EPS et d'agrégé d'EPS, avec une formation STAPS puis INSPE professionnalisante. Le recrutement des enseignant-es polyvalent-es à l'image du premier degré, couperait définitivement le collège du



lycée. Nous serions à l'aboutissement du projet « bac + 3/ bac - 3 » reléguant la moitié de la population scolaire à des formations et qualifications de moindre niveau avec une relégation inacceptable.

Le même candidat porte le projet de 2 h de sport, en plus de l'EPS, pour le collège. Les deux projets fusionnent. Le sport serait porté par les éducateurs extrascolaires et l'EPS, en tant qu'enseignement disciplinaire, minoré par l'idée même de l'école du socle. Les 4 h d'EPS, portées par le seul SNEP-FSU, sont une idée tellement insupportable aux néolibéraux, alors qu'il leur est impossible de les ignorer, d'où ce projet archaïque.

La candidate des LR, sans surprise, emboîte le pas de celui que nous venons de citer. Elle veut créer une filière spéciale dès la 6^{ème} pour les élèves de niveau faible qu'elle assimile aux perturbateurs. Elle propose des établissements publics sous contrat, maitres de leur programme, recrutant et

évaluant leurs enseignant-es. Ce serait la fin de l'École pour toutes et tous, la fin d'un service public, digne de ce nom.

Notre travail, en collège, a un sens. Notre profession doit continuer à peser sur la structuration et donc sur des futures réformes du collège. Les élections présidentielle et législatives (le quinquennat articule fortement les deux) sont un de ces moments, les élections professionnelles en seront un autre. Mais, surtout, notre syndicalisme a besoin du plus grand nombre de collègues. Syndiquez-vous, engagez-vous aux côtés de notre syndicat.

✉ andjelko.svrclin@snepf-su.net

(1) Le lycée inégalitaire, l'affaiblissement des enseignements généraux en LP, sont des éléments que le collège seul ne peut traiter mais qui « empêchent » un grand nombre de bacheliers à poursuivre leurs études. Sans parler du Parcoursup.

(2) Faute de plus de place, nous nous appuyons sur quelques éléments extraits des programmes que nous ne partageons pas. Le présent article n'aborde donc pas l'ensemble des propositions, y compris celles qui seraient plus proches de nos orientations.

(3) Nous ne développons pas ici la réforme que nous portons pour les STAPS et l'INSPE.

PENSER ENSEMBLE L'EPS DE DEMAIN

C'est sous ce titre que le département sciences du sport et EPS de l'ENS de Rennes, a organisé des « assises » les 26 et 27 mars. Un peu plus d'une centaine de présent.es ont donc débattu de cette thématique pendant ces deux jours. Le SNEP-FSU était présent et intervenant dans une table ronde. Cela nous a permis de rédiger un document (sur notre site) pour faire le point sur le sujet et proposer des pistes de réflexion. Nous vous en proposons ici les éléments essentiels.

Penser d'abord l'École de demain

Nous avons en France un service public qui organise l'enseignement pour tous et toutes. C'est donc dans ce cadre que l'EPS doit être pensée. Ce système est attaqué, remis en cause par les diverses réformes précédentes qui aboutissent, depuis un certain nombre d'années, à une réduction des moyens qui le rend de plus en plus inefficace. C'est vrai aussi pour d'autres services publics comme l'Hôpital. La première urgence est donc de rebâtir une école au service de tous et toutes, moins ségrégative, moins discriminante. Pour dire les choses clairement, nous ne voulons plus d'une École

soumise au système capitaliste qui considère l'enseignement comme dépense et non un investissement, et les inégalités sociales et scolaires comme un phénomène naturel. Les résultats des élections présidentielles nous obligent à nous projeter dans les 5 prochaines années pour bâtir un changement de logiciel. Faute de quoi notre discipline sera contrainte d'épouser le moule d'une école conçue pour celles et ceux qui réussissent déjà.

Une EPS populaire

Bien entendu, on peut réfléchir à une EPS de meilleure qualité que celle dispensée aujourd'hui. Mais on bute alors sur un problème de taille : il n'existe aucun bilan

réel et sérieux de ce que produit la discipline à grande échelle. Tout ce que l'on peut lire ou entendre à ce propos repose sur des données parcellaires, peu documentées et donc discutables. Partant de ce constat, toutes les propositions plus ou moins radicales, consistant par exemple à vouloir « desportiviser » l'EPS ou profit d'activités psychomotrices ou de fitness, paraissent un peu hors sol. Ainsi, lors des assises, nous avons vu resurgir le débat sur le « S », sans aucun étayage. Si l'on voulait aborder les enjeux disciplinaires du point de vue de leurs finalités, il aurait été plus prometteur de questionner le « P » pour le transformer en « Populaire ». En effet, si l'EPS suit les



lignes de force de l'École, en proposant des contenus qui excluent progressivement les classes populaires, effet direct d'une forme d'intellectualisation récente de la discipline (avec la multiplication des CMS et autres AFL), il pourrait être politiquement opportun de recentrer le débat sur une éducation pour tous et toutes, et principalement pour ceux et celles qui sont en échec, c'est-à-dire majoritairement les classes défavorisées.

Sur un autre plan, il aurait été plus intéressant de questionner l'ajout du « A » pour artistique. L'évolution historique de la discipline a permis d'adjoindre au champ culturel sportif le champ des pratiques corporelles artistiques, avec notamment la danse et les arts du cirque. Donc, la question du sigle EPS devenant EPSA pose au moins la question des références de notre discipline. Nous avons eu par exemple ce débat lors de notre précédent congrès.

Finalement, discuter d'une Education Populaire Sportive et Artistique aurait posé des questions majeures que la proposition de retirer le S ne pose pas. L'EPS en France s'est construite et développée sur le principe d'une transmission des éléments essentiels du (des) champ culturel de référence. C'est sur cette base que la discipline a pu devenir la troisième discipline en horaire, au primaire et au collège. Faut-il vraiment scier la branche sur laquelle elle est assise pour finalement s'aligner sur d'autres conceptions, à l'œuvre dans certains pays européens qui tous stagnent à 2h par semaine ?

Une éducation polytechnique

La technique dans l'École française n'a pas la reconnaissance qu'elle mérite. Plutôt associée à une opération de bas niveau, l'organisation sélective du système s'est organisée sur un déclassement progressif partant de la « culture générale », les sciences et les humanités, vers la technologie, puis la technique jusqu'à l'activité manuelle (lycée général, technologique et professionnel...). Comme le dit très justement Anne-Françoise GARÇON⁽¹⁾, l'humain est un être technique qui se raconte en permanence qu'il ne l'est pas.

Pourtant, l'EPS a cette spécificité de reposer sur des apprentissages techniques qui donnent aux élèves des pouvoirs que la société reconnaît comme déterminants pour le développement de tous et toutes : pouvoir agir, se transformer, pouvoir jouer, pouvoir rencontrer les autres,

nager, courir, grimper, etc. Il faut redonner aux acquisitions techniques la valeur humaine et émancipatrice qu'on leur dénigre généralement. C'est sur cette base que l'EPS s'est imposée. C'est sur cette base qu'il faut la renforcer.

Vers une amélioration qualitative et quantitative

Poser la question de l'EPS de demain, c'est poser la question de son efficacité pour remplir son rôle reconnu : faire acquérir à tous les élèves une culture sportive et artistique exigeante. Cela passe selon nous par deux visées complémentaires.

Améliorer de façon significative les horaires et les conditions d'exercice. Sur les horaires, notre revendication d'un passage immédiat à 4h comme étape provisoire d'une augmentation réelle du temps d'enseignement se justifie pleinement au regard des enjeux sociétaux (voir à ce sujet notre plaquette et le bulletin spécial « repenser l'EPS »). Quant aux équipements sportifs, qui sont notre salle de classe, le SNEP-FSU continue à faire des propositions que tout le monde reconnaît comme des productions de qualité. Le travail au quotidien des militant·es du SNEP-FSU auprès des collectivités par exemple, a permis dans de nombreux endroits un développement significatif des infrastructures. Il faut continuer, en s'appuyant sur le dernier travail de notre syndicat⁽²⁾, et faire en sorte que chaque enseignant·e soit un·e militant·e de l'EPS.

Du point de vue des transformations « pédagogiques » à venir, nous pensons qu'il faut réfléchir à une amélioration qualitative massive. Certes, les innovations locales, les transformations à petite échelle sont intéressantes et parfois même exemplaires, mais à l'échelle d'une société, ce sont les transformations de masse, systémiques, qui importent si l'on veut produire des effets visibles, notamment pour lutter contre les inégalités. Nous avons écrit dans un article récent⁽³⁾ que l'EPS de demain doit être celle d'hier voire d'aujourd'hui⁽⁴⁾, mais en mieux ! Il faut arrêter de déstabiliser régulièrement la profession avec des injonctions invitant à tout changer et surtout à s'éloigner de sa culture professionnelle consistant à faire progresser les élèves dans les APSA. Ce qui serait pourtant considérable : si tous les élèves apprennent au cours de leur scolarité à produire et vivre un spectacle de danse, à nager vite et longtemps, à grimper en sécurité (liste



évidemment non exhaustive !)... ce serait une grande avancée. Or, aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies pour affirmer ça pour tous et toutes. En lieu et place, l'institution nous invite souvent à « aller voir ailleurs », à nous déposséder d'une compétence professionnelle au lieu de la renforcer. Cette dépossession ouvrira la porte à une externalisation de l'enseignement de l'EPS et à donner les clés à un mouvement sportif qui aura beau jeu de dire que c'est lui qui est compétent. La complexité n'est pas dans le montage d'usine à gaz, que cela soit pour la construction de situations d'apprentissage ou d'évaluation. La complexité réside dans la recherche de la réussite de tous et toutes. C'est-à-dire doter toute une génération d'élèves d'une solide culture sportive et artistique.

✉ chistian.couturier@snepfusu.net

(1) Anne-Françoise GARÇON, professeure émérite, *Histoire des techniques*. Ouvrage : *L'imaginaire et la pensée technique : une approche historique, XVIe-XXe siècle*, Paris, Ed. Cl. Garnier, 2012

(2) <https://lesite.snepfusu.fr/mon-metier/equipements/les-referentiels-du-snep-fsu/reset-du-snep-fsu/>

(3) Dossier n°2.

(4) Le « nouveau » n'est en rien un gage de quoi que ce soit.

NATATION

UN NOUVEAU TEST DU SAVOIR NAGER : DES MODIFICATIONS UTILES ?

L'ASSN vient de se transformer en Attestation du Savoir Nager en Sécurité (ASNS). Il y a quand même un côté toujours insupportable de découvrir au dernier moment des modifications qui nous amènent à changer les choses en cours d'année, à jeter les photocopies pré remplies sur le modèle de l'ancien test, à expliquer d'une semaine sur l'autre aux élèves (voire aux maîtres-nageurs), que le test n'est plus le même. Peut-être un jour l'institution respectera ses personnels et nous enverra les textes par exemple au mois de mars pour une application au 1^{er} septembre prochain, pour qu'au moins tous les élèves d'une même classe passent le même test au cours de la même année...

Après, sur le fond, les modifications apportées nous amènent à quelques remarques : tout d'abord il est rajouté en toute fin de test un nouvel item : « s'ancre de manière sécurisée sur un élément fixe et stable ». A priori, un des éléments de justification serait la fréquence de noyades se déroulant à proximité du bord d'une piscine ou d'une rive... Oui, sauf qu'ils/elles ne sont pas tombé-es à

50m du bord, n'ont pas réalisé deux immersions d'1,5 m, deux sur place de 15 secondes...

Cet item ne posera aucun problème à aucun élève. Après 50m de parcours, avec les deux immersions, les deux sur place, quel élève n'arriverait pas à attraper la ligne, ou le bord, ou l'échelle ? Donc en gros, cela fait un item de plus à cocher qui sera forcément réussi par tout le monde... Du travail inutile... Cet item aurait sûrement tout son sens dans un test d'aisance aquatique juste après une entrée dans l'eau par l'arrière.

Deuxième modification, la distance. Cela pourrait paraître anecdotique mais **la distance est passée de 15 à 20m**, après les 5 premiers mètres, ce qui amène, de fait, chaque longueur à 25m... Cela paraît un détail, mais il faudra tourner au plus près du mur pour respecter la distance imposée. Dans certaines piscines, la profondeur où les élèves devront tourner est de 1,3m ; 1,1m ; 0,9m, voire pour certaines 0,7m, donc une très faible profondeur d'eau pour passer de la position ventrale à la position dorsale sans toucher le mur, sans toucher le fond (l'inversion du sens du passage du test est rendue quasi im-

possible par l'immersion aux 3,5m). Cela semble vraiment compliqué et absurde dans certaines piscines. Si l'on veut respecter les 20m, les équipes vont donc devoir organiser le parcours sur plusieurs lignes d'eau, ou alors elles vont « aménager » en gardant les 15m du précédent savoir nager. Cette modification nous complexifie inutilement le passage du test ou alors nous amène à nous arranger avec la distance... Est-ce que ces 5m de plus étaient vraiment nécessaires ?

Ce changement en cours d'année, en un test qui sera compliqué à faire passer dans nombre de piscines, est l'illustration d'un mode de gestion où la parole professionnelle, de terrain n'a que trop peu de place.

✉ benoit.chaisy@snefsu.net



PISCINES ET COÛT DE L'ÉNERGIE : L'URGENCE DE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Depuis le début de la guerre en Ukraine, le prix de l'énergie explose ! Les piscines publiques, fortes consommatrices, se chauffent aujourd'hui majoritairement au gaz. Plusieurs collectivités ont déjà décidé du pire : fermer leur piscine pour faire des économies et de nombreuses autres se questionnent dès à présent.

Quand on ne regarde que les enjeux financiers, la charge est importante. Mais cette vision réductrice oublie tous les bénéfices éducatifs, de santé, de loisirs. Une piscine, c'est avant tout un investissement au profit de tous et toutes, pour tous les publics. La natation est la deuxième activité sportive et de loisirs la plus pratiquée par les français-es. Maintenir les piscines ouvertes et en construire de nouvelles est indispensable pour la prévention des noyades.

Après les fermetures dues à la crise COVID, c'est une nouvelle attaque que dénonce le SNEP FSU.

Depuis les confinements, le coût social des fermetures de piscines est extrêmement lourd, avec une génération de 800 000 élèves qui n'a pas pu apprendre à nager en 2020 et 2021.

Les rapports du GIEC l'ont récemment rappelé : le coût de l'inaction climatique est plus important que le coût de l'action. Comment diminuer les impacts financiers, éducatifs, environnementaux et géopolitiques en réduisant l'empreinte carbone des piscines ?

Les collectivités disposent de solutions techniques pour baisser les consommations énergétiques des piscines. Des travaux de rénovation peuvent être entrepris (l'isolation des façades, toiture et menuiseries permet jusqu'à 50 %

d'économie d'énergie). L'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération devient aujourd'hui incontournable. Le raccordement des piscines et gymnases à un réseau de chaleur, chaufferie à biomasse, géothermie, datacenter, solaire, thermo-frigo-pompe ou pompe à chaleur sont des solutions locales qui diversifient les sources de chaleur et permettent 90 % d'économie de CO₂.

La Cour des comptes estime à plus de 20 milliards d'euros, l'investissement nécessaire. Le SNEP FSU demande la mise en place d'un « plan Marshall » des équipements sportifs pour permettre aux collectivités de s'engager dans la bifurcation énergétique et développer la pratique sportive.

✉ nathalie.francois@snefsu.net

POUR LE CLIMAT, L'EPS ET LE SPORT, TU AGIRAS, LES GYMNASES TU RÉNOVERAS !

Les 21 et 22 mars 2022 s'est déroulé le stage national SNEP-FSU pour les militants « équipements sportifs » de 19 académies.

Les équipements sportifs sont nos salles de classe et, plus que pour toute autre discipline, ils conditionnent la qualité des apprentissages. Notre propension à s'adapter au quotidien (faire des miracles pédagogiques dans un gymnase vétuste) doit maintenant faire place à l'exigence d'une haute qualité d'usage des équipements.

Dans le cadre du plan de relance 2020 il a été annoncé un budget de 50 M€ qui pourrait permettre de rénover 200 à 300 installations sportives alors qu'il en faudrait 21 Mds selon la Cour des comptes pour remettre à niveau les 67 000 installations existantes ! Tout est dit sur l'intérêt que porte ce gouvernement aux besoins réels pour développer la pratique sportive !

La question environnementale est devenue inévitable. Les piscines et gymnases sont pour les collectivités les plus grands consommateurs d'énergie. L'engagement de la France est de réduire la consommation de 40 % d'ici à 2030. Les rénovations sont indispensables et avec une haute qualité environnementale, ce sera d'autant mieux.



Le RESET (Référentiel des Équipements Sportifs en Transition Environnementale), proposé par le SNEP-FSU, est à présent disponible en ligne sur notre site. Les arguments écologiques viennent s'ajouter aux arguments pédagogiques. Nos préconisations locales sont indispensables et les documents du SNEP-FSU, une mine de renseignements pour les enseignant-es d'EPS, gestionnaires, technicien-nnes, pro-

grammistes, maîtres d'œuvre, et élu-es locaux. La température d'usage comme les éclairages, la qualité des sols, les choix de matériaux... doivent être réfléchis et discutés avec les usagers à l'appui de cette nouvelle référence pour l'EPS.

Lors du stage, des temps d'échanges entre militant-es et de mise en activité nous ont permis de préparer les audiences en direction des collectivités, de rédiger une lettre à nos député-es et d'imaginer des slogans pour mener une campagne de sensibilisation et promouvoir ce nouveau référentiel.

Il est indispensable que les équipes EPS portent des projets et établissent des cahiers des charges répondant aux besoins des scolaires et au souci des collectivités en matière d'investissement écoresponsable. Vous êtes les expert-es pour faire progresser vos élèves et pour améliorer vos conditions de travail.

Aller au-devant des décideurs se fait avec une préparation et un accompagnement. Les sections académiques du SNEP-FSU sont à votre écoute.

**Avec de nouvelles installations
je vais au bout de l'action !**

Christophe Ansel,
SNEP-FSU Strasbourg

UNSS : UNE REPRISE QUASI-TOTALE !

Comme nous l'avons espéré dans notre article précédent, l'activité des AS et de l'UNSS est repartie sur les chapeaux de roues dans la quasi-totalité des territoires. En effet, dans la plupart des académies, les championnats académiques voire inter-académiques ont déjà eu lieu. 87 % des championnats de France, initialement mis de côté en raison du contexte sanitaire, sont maintenus, y compris dans les sports collectifs. Ils permettent aux élèves de se rencontrer jusqu'au plus haut niveau de compétition possible.

Il reste encore plus de deux mois pour reprogrammer toutes les activités, les manifestations et les rencontres qui ont tant manqué à nos élèves et à nos collègues ! L'ensemble des services régionaux et départementaux sont à même d'impulser et de soutenir toutes

les initiatives. En effet, les crédits d'animation prévus pour cette année scolaire 2021-2022 permettent largement une reprise ambitieuse.

De son côté, le SNEP-FSU se félicite d'avoir été entendu par la Direction Nationale de l'UNSS et suivi par les cadres qui organisent les phases qualificatives et qui prévoient également des calendriers de rencontres et compétitions promotionnelles.

Les élèves ont retrouvé le sourire, les enseignant-es d'EPS aussi et c'est bien là l'essentiel à l'heure actuelle. Ces moments de retrouvailles sur les terrains et dans les gymnases permettent de redynamiser nos AS et de repartir sur des bases solides pour la rentrée 2022.

✉ camille.jacques@snepfusu.net

TÉLÉTRAVAIL

À JEUNESSE ET SPORTS

Alors que des négociations sur le télétravail sont en cours avec la DGRH du MENJS/MESRI et que certaines professions souffrent du fait que cette possibilité leur soit refusée, la problématique est inverse à jeunesse et sports, notamment pour les professeurs de sport à qui certaines hiérarchies locales veulent imposer le statut de télétravailleurs lorsqu'ils ne

sont pas en train d'exercer leurs missions au sein du rectorat ou de la DSDEN.

Pourtant, les personnels techniques et pédagogiques JS (PTP JS) ne répondent pas aux critères d'éligibilité au télétravail, et il n'y a d'ailleurs aucun intérêt à y recourir, puisque le travail à distance constitue, pour eux, une situation normale d'activité.

En effet, pour mettre en œuvre les politiques publiques JS, ces

agent-es (qui travaillent entre autres avec des bénévoles du mouvement sportif à qui l'État délègue des missions de service public) disposent d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail. Ils peuvent travailler dans le bureau d'un service déconcentré, d'un établissement du sport, d'une ligue/fédération, ou encore à leur domicile, ou dans un autre lieu. Ils peuvent travailler le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires. Cette organisation atypique du travail, considérée comme la plus pertinente pour le service public du sport, est cadrée par différents textes, dont les plus récents (qui datent de janvier 2022) confirment que ces personnels ne sont pas soumis à un décompte horaire de leur temps de travail.

Malheureusement, certains chefs de service et/ou secrétaires généraux en DSDEN, veulent imposer le règlement

intérieur de leur service à tous les agent-es, sans prendre en compte les spécificités jeunesse et sports, ni la fonction d'animation des équipes régionales et départementales JS qui sont confiées au délégué régional académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports (DRAJES) et non au DASEN.

Ainsi, plus d'un an après le transfert des personnels et missions JS, le SNEP-FSU poursuit son travail d'acculturation auprès de l'Éducation Nationale pour rappeler l'histoire de jeunesse et sports, la nature des missions JS, ainsi que le statut des PTP JS qui sont assimilés à des enseignants, bien qu'ils soient gérés par le bureau BIATPSS (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé) à la DGRH du ministère...

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net



DE BONS CONSEILS ?

L'affaire des nombreuses sollicitations de sociétés de conseil par l'équipe Macron n'aura échappé à personne. Pour un oui ou pour un non, peu importe que l'État dispose de hauts fonctionnaires et personnels qualifiés, le quinquennat aura fait appel à de trop nombreuses reprises, à des cabinets privés pour l'aider dans ses décisions. Ce, à coup de milliards (2,4 entre 2018 et début 2022), pour le plus souvent se voir rendre des rapports qui, comme par hasard, vont dans le sens d'une politique toujours plus libérale en réduisant sans cesse la part de l'État. Baisse des APL, suppressions de lits d'hôpitaux, baisse des droits au chômage, baisse de l'emploi public, ouverture à la concurrence de certains secteurs..., sont un petit florilège de leurs recommandations. Le pompon est atteint, quand une mission sur la petite enfance est confiée au neuropsychiatre Boris Cyrulnik, à titre bénévole, et que, dans le même temps, elle est aussi confiée au cabinet

Berger dont le rapport a été jugé ne pas être « à la hauteur », sauf pour le tarif qui s'est élevé à 450 000 € !

Il aura fallu attendre qu'une commission d'enquête sénatoriale soit mise en place et rende un rapport accablant, pour qu'enfin se pose la question, d'une part de leur utilité, mais également de leur coût exorbitant. Cela aura permis au passage de découvrir que certaines de ces entreprises de conseils ne payaient même pas d'impôt sur les bénéfices, alors que Bercy est censé contrôler la régularité de leur fonctionnement avant de leur attribuer les marchés. Peu importe, avec ce pouvoir, il s'agit d'être dur avec les faibles, en tapant par exemple sur les chômeurs, et faible avec les puissants qui jouent l'évasion fiscale alors qu'ils dégagent d'énormes bénéfices. Pour autant, le parquet national financier n'a pu faire autrement que de se saisir de cette affaire et en particulier de la société McKinsey & Company.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse que l'État aurait pu s'appuyer, en dehors de ses équipes, sur des avis éclairés, portés notamment par les organisations syndicales, des associations, le CESE. Scandaleuse également, car c'est l'argent de l'impôt qui est ainsi dilapidé sans vergogne et parfois dans le cadre de conflit d'intérêts, comme le laisse supposer l'activité de la ministre de la Fonction Publique, Amélie de Montchalin...

Force est de constater que la probité et la déontologie n'auront pas été les fils directeurs du quinquennat Macron. Il est temps de mettre un terme à cette gabegie, car quoi qu'en pense le pouvoir, 2,4 milliards d'euros (3 budgets annuels du ministère des sports) ce n'est pas rien et ils seraient bien plus utiles ailleurs. Un bon conseil non ?

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net



BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

MISE EN ŒUVRE DE NOTRE MOTION SUR LES ÉQUIPEMENTS EN EPS

Extraits de notre courrier envoyé à de nombreuses entreprises, de petites à de grosses enseignes en France, distributrices de matériel sportif et d'éducation physique.

En exprimant le poids que peuvent peser plus de 33 000 enseignant·es d'EPS, et 2 500 professeur·es de sport.

Objet : matériel pédagogique en EPS et à l'AS

« Madame, Monsieur,

Le SNEP-FSU, syndicat majoritaire des enseignant·es d'EPS (30 % de syndiqué·es soit 10 000 enseignant·es et 83,11 % aux dernières élections professionnelles de 2018) a constitué un groupe de travail sur les questions environnementales en lien avec le métier dans les établissements scolaires et universitaires. Ces problématiques, dans le contexte de la nécessaire et urgente bifurcation écologique, ont été discutées lors de notre congrès national au cours duquel une motion a été adoptée en décembre 2021 (voir site).

Les contributions des enseignant·es d'EPS font largement état de l'impact écologique des activités physiques sportives et artistiques enseignées à l'école, en particulier sur le matériel pédagogique utilisé :

- Fabrication et conditions sociales locales.
- Transport.
- Conditionnement.
- Durabilité – Sobriété.
- Réutilisation / Recyclage.
- Coût...

Nous souhaiterions connaître, sur ce sujet, la politique de votre entreprise dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques, en ana-

lyse de cycle de vie (ACV). Quelles sont vos ambitions, démarches RSE (responsabilité sociale des entreprises), attestées par des labels, par la norme ISO 20400, concernant ces problématiques qui permettraient de proposer aux équipes enseignantes d'EPS et aux établissements scolaires du matériel pédagogique écologique, durable et à moindre émissions carbone ?

De notre côté, nous éditons des ouvrages, dont le dernier référentiel en date (Référentiel des Equipements Sportifs En Transition environnementale, dit RESET) qui traite en partie de ce sujet et des exigences qui y sont associées. Nous relayons et mettons également en avant les

bonnes pratiques et les initiatives écoresponsables sur l'ensemble du territoire.

Aussi, nous sommes prêt·es à échanger et travailler avec vous sur cette thématique, avec des objectifs de transparence, d'écoresponsabilité et de plus faible empreinte carbone possible, identifiables grâce à des outils simples, comme par exemple un éco-label. Échanges dont nous rendrons compte dans nos publications. »

✉ pascal.anger@snepfusu.net

Pour le groupe de travail national sur la BE du SNEP-FSU

SUAPS-GE

LE POINT SUR LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC).

Un impôt étudiant (92 €) qui masque le sous-financement public, dont le besoin de postes.

Il est indéniable que dans nombre de SUAPS, là où elle ne se substitue pas aux dotations de ceux-ci et vient en plus, une part de la CVEC vient aider sensiblement les politiques d'offres sportives des SUAPS (dont ISU, matos, créneaux, vacances...). Nous allons refaire une enquête nationale pour faire un état des lieux, afin d'éclairer la diversité des situations que l'autonomie permet.

Néanmoins, cet impôt de 92 €, payé par les étudiant·es non boursier·ères, masque l'insuffisance et permet d'esquiver de façon criante le besoin politique de moyens publics budgétaires en provenance des budgets de l'état, des collectivités et universitaires. L'enjeu de la création de postes de titulaires d'enseignant·es d'EPS est contourné,

alors qu'il est incontournable pour une offre cohérente de formation et d'animation.

Par ailleurs, la répartition de la CVEC imposant de répondre à des appels à projets épuise aussi les équipes et leurs directions, tant il faut élaborer, formaliser, défendre ces projets devant des commissions non spécialistes des questions de formation par les APSA. Pour terminer, la CVEC instaure de la concurrence entre différentes composantes (santé FSDIE et culture, sport, CROUS, ...) à travers l'ensemble des projets présentés et soutenus.

Ce n'est pas aux étudiant·es de financer le développement de la Culture, du Sport, de la Santé, des initiatives étudiantes sur les campus, mais bien à la collectivité nationale. Cela doit être un investissement de la nation pour la formation et l'équilibre de toute sa jeunesse.

C'est pourquoi, nous revendiquons la fin de cet impôt et la transformation, à hauteur du montant collecté par la CVEC (autour de 142,6 millions collectés en 2020-21), en dotation publique budgétisée de l'état sur ces ressources et fléchée vers les universités. Cette répartition reste à réfléchir, mais pourrait ressembler à un fléchage de 15 % pour les Services de Santé, 30 % pour le FSDIE, 15 % pour les CROUS, 15 % vers les Services Culturels et 25 % en direction des SUAPS.

Et n'oublions pas que les créations de postes de titulaires EPS doivent aussi devenir des priorités dans les campagnes d'emplois des universités, avec des dotations budgétaires publiques fortement augmentées.

✉ pascal.anger@snepfusu.net

APPEL : UN NOUVEL ÉLAN POUR L'EPS ET LE SPORT

À l'issue de son congrès national, qui s'est déroulé en décembre 2021, le SNEP-FSU a lancé un Appel axé sur la revendication d'augmentation des horaires de l'EPS pour arriver à 4 heures hebdomadaires sur toute la scolarité.

Le SNEP-FSU a décidé de le lancer sous forme de pétition ouverte au grand public.

N'hésitez pas à le signer et faire signer le plus largement possible. Nous comptons sur vous !

Qu'elles soient sportives ou artistiques, les pratiques physiques, quand elles ne sont pas pilotées par la marchandisation et/ou instrumentalisées politiquement, peuvent être une importante source d'émancipation, de rencontres, de fraternité, de dépassement de soi et d'apprentissage de la solidarité. Elles sont un enjeu social et culturel considérable pour le développement de nos sociétés et de chacun-e de ses citoyen-nés.

Pourtant, la baisse des pratiques, notamment chez les jeunes, est un fait reconnu. Déjà, avant la pandémie qui a fortement dégradé la situation, de nombreuses études

montraient les pertes de capacités physiques des jeunes générations et le développement de la sédentarité. Par ailleurs, l'accès à la pratique physique et sportive reste très inégalitaire entre femmes et hommes mais également sur les plans géographique et social. Le droit à l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap n'est toujours pas suffisamment effectif.

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Les décideurs, dans la promotion de cet événement, vantent la notion d'« héritage » pour la population et le développement du sport pour chacun-e dans notre pays.

C'est un moyen de répondre à l'enjeu démocratique, social, culturel et de santé publique auquel cet événement doit participer. Force est de constater que ce n'est pas le chemin pris actuellement !

Face à ces constats, des engagements précis doivent être pris par les pouvoirs publics pour répondre aux enjeux et faire de la pratique physique, sportive et artistique, un droit effectif pour tous et toutes, sans discriminations.

C'est pourquoi, nous, signataires, appelons les décideurs à :

- Renforcer les horaires de l'EPS, seul lieu de pratique physique, artistique et sportive, obligatoire pour tous et toutes, en les portant, dans un premier temps, à 4h par semaine sur toute la scolarité.
- Développer la pratique dans tout l'enseignement Supérieur.
- Développer le service public du sport scolaire et universitaire.
- Prévoir un plan de construction et de rénovation d'équipements sportifs adaptés et écoresponsables pour un accès égal sur tout le territoire.
- Porter le budget du ministère des sports à 1 % du budget de l'État pour une politique publique de véritable démocratisation.
- Redonner les moyens à la formation aux métiers du sport, notamment pour la filière STAPS, fortement demandée, qui est une des plus sous-encadrées de toute l'université.

JE SIGNE LA PÉTITION !

Nom- Prénom	Fonction	Établissement	Signature

Liste des personnalités signataires :

Attali Michaël, Professeur des universités UFRSTAPS Rennes2 – **Basset Isia**, Numéro 1 française en course d'orientation et médaillée de bronze aux championnats du monde – **Bayeux Patrick**, Enseignant chercheur faculté des Sciences du Sport et du Mouvement Humain Toulouse, fondateur du site « Décideurs du sport » – **Belat Patrice**, Champion du Monde (2014), Vice-champion du Monde (2016), Vice-champion d'Europe (2021) de kayak-polo – **Belocian Wilhem**, champion d'Europe 2021 en salle 110 mètres haies, **Benasayag Miguel**, philosophe et psychanalyste – **Bénech Coralie**, Co-secrétaire générale du SNEP-FSU – **Billant Richard**, Entraîneur national de Basket-Ball, ex sélectionneur des équipes de France de 3x3 (2012-2021) – **Billy Margaux**, Vice-championne du Monde Jeune Nacra 17 (Voile) 2021 – **Bonnet-Oualdj Emmanuelle**, Co-présidente de la FSGT – **Brun Timothée**, Président de l'Association Nationale des Étudiants en STAPS – **Callède Jean-Paul**, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine – **Chapellon Sébastien**, Maître de conférences en psychologie université Guyane – **Charpy Lorette**, Membre de l'équipe de France de gymnastique – **Coatanéa Pauline**, Championne olympique Hand-Ball Tokyo 2020 – **Cucherat Yann**, International en gymnastique, médaillé aux championnats du Monde 2005 – **Danois Maëva**, Membre de l'équipe de France athlétisme et duathlon – **Darleux Cléopâtre**, Championne Olympique Hand-Ball Tokyo 2020 – **De Jesus dos Santos Mélanie**, Championne d'Europe gymnastique (2019) – **Delignières Didier**, Professeur des universités UFRSTAPS Montpellier, ancien directeur de la C3D STAPS – **Dhellemmes Raymond**, IAIPR EPS Honoraire, membre du CEDREPS – **Dizet Gérard**, Co-président de la FSGT – **Ducay Jean-François**, Vice-champion paralympique Tennis de Table en équipe en 2008, Vice-champion paralympique Tennis de table en individuel en 2012, Champion paralympique en équipe Tennis de Table en 2016 – **Duclos Martine**, Professeure de médecine au service de médecine du sport et des explorations fonctionnelles CHU Clermont-Ferrand – **Duvillard Robin**, médaillé olympique relais (2014) – **Éloi Serge**, Maître de conférences UFRSTAPS Paris-Est-Créteil – **Friess Aline**, Membre de l'équipe de France de gymnastique JO (2020) – **Emane Gévrise**, Judokate, médaillée olympique et triple championne du monde – FSGT, Direction fédérale collégiale – **Gérardin Sigrid**, Co-secrétaire générale du SNEP-FSU – **Gori Roland**, Professeur honoraire des universités, psychanalyste et essayiste – **Goyard Thomas**, Médaillé Argent Jeux Olympiques Tokyo 2020, Planche à Voile RSX – **Grebenikov Jenia**, joueur de l'équipe de France de volley ball, champion d'Europe 2015, vainqueur de 2 ligues mondiales en 2015 et 2017 et médaille d'or aux J.O 2020 – **Hébrard Alain**, Professeur des universités, Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale – **Henrard Alexandre**, Champion de France de pentathlon moderne 2021, Champion du monde de biathlète et triathlète 2015 et 2016, Champion du monde de combiné 2015 – **Houin Pierre**, Rameur (aviron), champion olympique (2016), champion du monde (2015) – **Hubert Benoît**, Co-secrétaire général du SNEP-FSU – **Hurtis Muriel**, sprinteuse, championne du monde en salle – **Ikesuan Ayodele**, Sprinteuse, vice-championne d'Europe (2014) – **Jaminet Melvyn**, joueur de l'équipe de France de Rugby – **Julliard Jean-Paul**, Professeur d'EPS retraité, réalisateur – **Labbé Tiphaine**, Vice-Présidente de l'Association Nationale des Étudiants en STAPS – **Lafontan Jean**, Président du Centre EPS et société – **Le Bosq Titouan**, Champion du monde jeunes Planche à voile RSX (2015), Champion d'Europe (2016) et membre de l'équipe de France Senior IQ Foil 2021 (Planche à foil) – **Mahé Pascal**, International de handball, médaillé olympique et champion du monde, conseiller technique fédéral pôle espoir de Normandie – **Maréchal Nicolas**, ex-joueur de l'équipe de France de volley-ball, champion d'Europe et vainqueur de la ligue mondiale en 2015 – **Margaritis Irène**, Professeure des universités détachée auprès de l'Anses – **Maurin Léo**, Vice-champion du Monde Jeune Nacra 17 (Voile) 2021 – **Mesnil Romain**, Vice-champion du monde de saut à la perche, Ingénieur – **Petit Emmanuel**, Champion du monde de Football (1998) – **Poullaouec Tristan**, Maître de conférences en sociologie – **Prieto-Rodríguez Audrey**, Lutteuse internationale, championne d'Europe, présidente de l'US-METRO (94) – **Pujol Pierre**, ex-joueur de l'équipe de France de volley-ball, champion d'Europe 2015 et vainqueur de 2 ligues mondiales en 2015 et 2017 – **Quintin Eric**, ex-International et champion du monde de handball, conseiller technique national beach handball, responsable du pôle handball PACA – **Raichon Sébastien**, Ultra runner, aventurier, professeur EPS – **Recchia Christian**, Président du comité prévention santé d'ADICARE (association fondatrice de l'Institut de Cardiologie de la Pitié Salpêtrière) – **Renouard Flavie**, Athlète de haut niveau athlétisme – **Rochex Jean-Yves**, Professeur émérite, Université Paris8 Saint-Denis – **Romeyer Fabien**, Directeur sportif à Dijon Pro A basketball et formateur STAPS – **Roublot Stéphanie**, Première danseuse de l'opéra de Bordeaux, directrice associée de la Jude Mikhalev Ballet Academy – **Rouzier Antonin**, ex-joueur de l'équipe de France de volley-ball, champion d'Europe 2015 et vainqueur de 2 ligues mondiale en 2015 et 2017 – **Ruel Guillaume**, Champion de France du 100km et recordman d'Europe du 50km – **Smetanine David**, Nageur, multi médaillé paralympique jop et championnats du monde (depuis 2004), président d'honneur « Fondation Handisport David Smétanine » – **Soulier François**, Participant aux JO (2006) ski nordique (15/30/50km) – **Sugier Annie**, Présidente de la Ligue du Droit International des Femmes – **Thinet Alain**, Entraîneur de St Chamond basket évoluant en « Pro B » – **Tribalat Thierry**, IA-IPR d'EPS honoraire, membre du CEDREPS – **Vigarello Georges**, directeur d'études EHES – Équipe de rugby de l'Union Sportive Arlequins Perpignanaise